



n° 11
mar 2011

le lupirullien

Commune de Rouilly Saint Loup



Bulletin Municipal d'Information



Lupirulliennes, Lupirulliens, Chers Amis,

Le numéro 11 du Lupirullien préparé de belle manière, comme à l'accoutumée, par Jean-Marie Castex, notre fidèle rédacteur, me permet de vous faire part des conséquences pour notre vie communale, de la mise en œuvre des réformes importantes de l'Etat dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la fiscalité.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les communes doivent intégrer de leur plein gré ou par la contrainte, une Communauté de communes ou une Communauté d'agglomération. Malgré le refus du Conseil Municipal d'en faire partie, Rouilly-Saint-loup s'est vue, par arrêté du Préfet, incorporée d'office à la Communauté de Communes Seine-Barse. Celle-ci regroupe l'ensemble des communes du canton de Lusigny-sur-Barse, à l'exception de Verrières dont le Conseil Municipal a opté pour son intégration dans la Communauté d'agglomération du Grand Troyes.

Le refus du Conseil Municipal de Rouilly-Saint-loup a été en grande partie motivé par le départ de Verrières qui prive la Communauté de Communes Seine-Barse d'un apport de 2000 habitants ; par le constat que les compétences retenues, ramenées au strict minimum nécessaire à sa création sont par suite insuffisantes et n'apportent rien de plus à notre collectivité ; et par l'obligation qui est faite à la Communauté de Communes en tant qu'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre de lever l'impôt auprès de ses habitants en matière de taxe d'habitation, de taxes foncières bâties et non bâties et de cotisation foncière des entreprises (ancienne taxe professionnelle supprimée depuis 2010).

Vous aurez donc désormais, sur votre feuille d'imposition, une ligne supplémentaire dont le produit sera destiné à la Communauté de Communes Seine-Barse.

La réforme de la fiscalité, quant à elle, prive le Département et la Région du produit des impôts locaux ; ce sont maintenant les communes qui prélèvent l'équivalent au profit de l'Etat par le biais d'une augmentation de leurs taux d'imposition. Avec cette réforme, certaines communes sont gagnantes, d'autres perdantes. L'Etat se sert de cette manne pour la redistribuer ensuite aux communes lésées par cette réforme.

C'est ainsi que vous constaterez sur votre avis d'imposition, outre l'apparition de la ligne supplémentaire de la Communauté de Communes, la disparition des lignes correspondant à la Région et au Département et une augmentation significative de la part prélevée par la commune qui est ensuite chargée de restituer à l'Etat le produit qu'auraient dû encaisser le Département et la Région ; pour notre budget 2011, nous avons dû prévoir la restitution de 47 000 €.

En réalité, amputés de cette somme, nos prélèvements communaux restent pratiquement stables.

Je tenais à vous exposer dans les grandes lignes et sans alarmisme, les conséquences immédiates de ces réformes compliquées et très techniques qui se mettent en place progressivement. Elles bousculent sensiblement les habitudes de gestion de nos petites communes qui devront s'y adapter.

Je vous souhaite bonne lecture.

Sentiments dévoués

*Le Maire
Jean-Pierre Marty*

SOMMAIRE

Le mot du maire	page 2
Sommaire	page 3
Mémento 2011	
Mairie / Services d'urgence / Trésorerie	page 4
Services divers	page 5
Loisirs / Location de la salle polyvalente / Associations	page 6
Santé et Paramédical / Commerçants / Artisans	page 7
Ecole Primaire / R.P.I	page 8
S.I.V.O.S / Collège / Horaires des bus	page 9
Transports en commun	page 10
Collecte des déchets / Déchetteries	page 11
Etat Civil 2010-2011	page 12
Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal	page 13
Le film de l'année 2010-2011	page 23
Photo souvenir 1990-1991	page 31
Les Sapeurs-Pompiers de Rouilly-Saint-Loup recrutent	page 32
La gendarmerie recrute	page 36
Au SIVOS, la faim justifie les moyens	page 37
Un petit tour de manège au Centre Equestre	page 38
Acrostiche	page 39

Couverture :

La photo aérienne de la première page a été prise le 14 août 2009.

Si vous avez d'autres photos de Rouilly, aériennes ou non, anciennes ou plus récentes, merci de les prêter à la mairie pour les prochaines couvertures du Lupirullien.

Directeur de la publication : Jean-Pierre MARTY

Responsable de la publication : Jean-Marie CASTEX

Afin d'améliorer les futurs numéros du Lupirullien, merci de signaler les erreurs ou les omissions qui auraient pu se glisser malencontreusement dans ce numéro.



Mairie

27, rue Saint-Loup
10800 ROUILLY-SAINT-LOUP

☎ 03.25.41.58.39

📠 03.25.40.38.71

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi : de 17 h 30 à 19 h 30

Jeudi : de 17 h 30 à 19 h 30

Adresse mail du secrétariat :

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr

Adresse mail des adjoints :

adjoints10800rouilly@orange.fr

Adresse du site internet :

[En attente d'un nouvel hébergeur](#)

Maire : Jean-Pierre MARTY

☎ 03.25.41.59.43

1^{er} Adjoint : Patrice PICHENEY

2^{ème} Adjoint : Dominique ANTOINE

3^{ème} Adjoint : Jean-Marie CASTEX

☎ 03.25.41.58.57

Secrétaire : Charles COTTE

Agent d'entretien : Mireille VINCENT

Services d'Urgence

SAMU

☎ 15 ou 112

Chef de Corps des Pompiers de Rouilly :

Ludovic Roger ☎ 06.13.57.62.37

Pompiers de Troyes

☎ 18

Centre hospitalier :

☎ 03.25.49.49.49

Gendarmerie de Bréviandes :

☎ 17

ou 03.25.83.17.50

Electricité : ☎ 08.10.33.30.10

Eau Assainissement : (dépannage 24/24)

☎ 08.10.01.50.16

Secrétariat du S.D.D.E.A : (heures de bureau)

☎ 03.25.41.17.17

SAUR : (mise en relation avec l'astreinte)

☎ 03.86.64.72.40

Trésorerie de Lusigny sur Barse

14, rue Genevois

10270 LUSIGNY SUR BARSE

☎ 03.25.41.20.43

Comptable du Trésor : Régis CADARS

Heures d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi :

de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi, Vendredi :

de 8 h à 12 h



Assistantes Maternelles (A.M) et Familiales (A.F)

Judith ANASSE (A.M) 11, rue des Pâtures de Montceaux ☎ 03.25.42.81.10 Séverine COUSINIE (A.M) 2 ter, rue des Ormées ☎ 03.25.74.52.06	Najat BOUMMANE-FOULON (A.M) 1, rue du Lavoir de Menois ☎ 03.25.73.45.72 Marlène WISSLER (A.M) 8, rue des Cortins ☎ 06.03.97.07.25	Claudette COTIBY (A.M) 21, rue Saint-Loup ☎ 03.25.41.59.14 Madeleine ZIVIC (A.F) 5, rue des Pâtures de Montceaux ☎ 03.25.41.59.21
--	---	---

Services à la Personne

Accueil familial des personnes âgées : Mme Liliane BLASSIC 12, rue de la Ferme de la Planche ☎ 03.25.73.92.24	Accueil à domicile en milieu rural (A.D.M.R.) : Présidente de l'A.D.M.R. des AUMONT : Mme Christiane DUREL ☎ 03.25.41.86.21
--	---

Agence Postale

<i>La commune ne disposant pas d'Agence Postale, nous vous proposons le service le plus proche.</i>	Agence Postale Communale de Montaulin : ☎ 03.25.41.24.80 ouverte du lundi au vendredi de 17 h à 19 h
--	--

Presse Locale

<i>Personne à contacter pour faire paraître dans la presse locale des articles concernant la commune.</i>	Correspondant de l'Est-Eclair et de Libération-Champagne : Jean-Marie CASTEX ☎ 03.25.41.58.57
--	--

Culte

Personnes relais de la commune : Ghislaine HANIN ☎ 03.25.41.58.13 Laureen ROGER ☎ 03.25.41.02.26	Secteur paroissial de Saint Julien les Villas : Père Emmanuel LEROUX Presbytère de Saint Julien 11, rue de Sancey 10800 Saint Julien les Villas ☎ 03.25.82.12.86
--	---



Location de la Salle Polyvalente

<u>CAUTION : 1200 €</u>	Habitant de la Commune	Personne de l'extérieur
1 jour : Fêtes familiales / Associations	300 €	450 €
2 jours : Mariages / Fêtes familiales / Associations	450 €	600 €

Associations Locales

Amicale des Sapeurs Pompiers :

Président :
Ludovic ROGER

☎ 06.13.57.62.37

Les Accidentés de la vie :

Responsable local :
Daniel GARNIER

☎ 03.25.73.11.51

Loisirs

Société Municipale de Pêche

Mairie
27, rue Saint Loup

Président :
Jean-Pierre MARTY

☎ 03.25.41.58.39

Cartes à l'année :

Habitant de ROUILLY : 24 €

Habitant de ROUILLY (+ 65 ans) : 22 €

Personne extérieure à la commune : 45 €

Invitations :

Invitation simple : 5 €

Invitation truite : 15 €

Société de Chasse

2, rue de la Marnée

Président :
Michel CORDIER

☎ 03.25.41.59.37

Centre Equestre de Menois :

Les Sabots d'Or

Responsable :
Anne-Laure BRUNAUD

☎ 06.09.62.36.17

Parc Acrobatique Forestier :

Parc de Menois

Grimpobranches
1, rue du Château

☎ 06.12.03.62.33



Santé et Paramédical

La commune ne disposant pas de professionnels de la santé, nous vous proposons les services médicaux de la commune de Verrières.

Médecin : Docteur DEGLAIRE

☎ 03.25.41.97.22

Cabinet dentaire : Docteur DZIURA

☎ 03.25.41.75.82

Prothésiste dentaire : M. BOULARD

☎ 03.25.41.84.06

Pédicure Podologue : M. DEVARREWAERE

☎ 03.25.79.50.30

Kinésithérapeute : Mlle FOURNET

☎ 03.25.41.77.19

Praticienne en psychothérapie Art-thérapeute : Mme GOFFREDI

☎ 06.60.85.59.64

Pharmacie VARIN :

☎ 03.25.41.97.33

Infirmière : Mlle BOULARD

☎ 06.13.02.47.16

Service de soins infirmiers à domicile : ADMR

☎ 03.25.43.90.22

Service vétérinaire : Docteur ROBERT

☎ 03.25.46.05.33

Commerçants et Artisans

Couvreur :

SARL COURTALON-DI MALTA

☎ 03.25.78.34.26

SARL MICHEL :

☎ 03.25.81.00.15

Espaces verts :

C.A.T Menois :

☎ 03.25.76.27.00

PEPINIERES BALTET

☎ 03.25.80.62.68

Garagiste :

GARAGE RENAULT : Daniel VIARD

☎ 03.25.41.59.13

Maçon :

CARLAC CONSTRUCTIONS

☎ 03.25.41.54.45

Maraîcher :

Xavier COLLINET

☎ 03.25.41.55.80

Pâtissier-Chocolatier :

FLORELO PATISserie

☎ 03.25.42.44.17

Peintre :

Alain RIPOLL :

☎ 03.25.41.59.24

Plaquiste, Aménagement des combles :

Fabien CHAUVIN :

☎ 03.25.81.66.04

Taxi :

TAXI de Rouilly-Saint-Loup : Laureen ROGER

☎ 06.27.39.58.14

Terrassement :

Patrice GLOTON

☎ 03.25.41.59.32

Traitement de bois :

Jean-Claude VINCENT

☎ 03.25.41.58.33



Ecole Primaire

19, rue de l'Ecole
10800 ROUILLY-SAINT-LOUP

☎ 03.25.41.59.67

Adresse mail :
ecolersl@wanadoo.fr

Directeur : Jean-Marie CASTEX
Adjointe : Line COTTE

Horaires :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
8 heures 25 / 11 heures 25
13 heures 20 / 16 heures 20

Regroupement Pédagogique Intercommunal

L'école primaire fonctionne en R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec les écoles de Daudes, de Montaulin et de Ruvigny.

Ecole	Niveau pour l'année 2010-2011	Enseignant(e)	Téléphone
Ruvigny 1, Grande rue	Petite Section de Maternelle	Joëlle GROSSET	03.25.80.76.38
	Moyenne et Grande Sections de Maternelle	Dorothée BUROT	
Daudes 7, rue de la Libération	Grande Section de Maternelle	Emmanuelle MOULET	03.25.41.59.80
	Cours Elémentaires (CE1-CE2)	Isabelle ROBERT Joseph MAILLARD	
Montaulin 94, Grande rue	Cours Elémentaire et Moyen (CE2-CM1)	Richard MARTY	03.25.41.54.30
Rouilly-Saint-Loup 19, rue de l'école	Cours Préparatoire et Elémentaire (CP-CE1)	Line COTTE	03.25.41.59.67
	Cours Moyen (CM2)	Jean-Marie CASTEX	

L'inscription d'un enfant dans l'une des écoles du R.P.I. se fait à la Mairie de la commune de résidence. L'enfant doit être âgé de 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire.

L'admission se fait ensuite à l'Ecole Maternelle de Ruvigny.

Renseignements complémentaires à la Mairie ou sur le site internet.



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

4, Impasse du Bois 10410 Ruvigny	Président : Fabrice GERARD ☎ 03.25.40.23.71	Tarifs 2011 pour les habitants du R.P.I (à titre indicatif)
Garderie	Ouverte aux enfants du R.P.I. le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 15 à 18 h 30.	1,80 € / heure 0,95 € le goûter
Cantine	Ouverte aux enfants du R.P.I. les lundis, mardis, jeudis et vendredis.	4,90 € le repas et la garderie (3,90 € + 1 €)
Centre de loisirs sans hébergement	Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 9 h à 17 h. La garderie fonctionne également. (voir horaires plus haut)	journée avec cantine : 12,50 € journée sans cantine : 11,50 € 1/2 journée sans cantine : 7,50 € 1/2 journée avec cantine : 10,50 €

Collège Charles Delaunay de Lusigny sur Barse

29, rue Charles Delaunay 10270 Lusigny sur Barse ☎ 03.25.43.84.20	Principal : M. BORDELOT Secrétariat : Mme GARNIER Vie scolaire : Mme MISSWALD Intendance : Mme SERRE
---	---

Horaires de Ramassage Scolaire du Collège

	Menois (Place des Tilleuls)	Ancien café (9, rue des Grèves)	Rouillerot (rue des Orméés)	Ecole Primaire (rue de l'Ecole)
Matin	8 h 22	8 h 24	8 h 30	8 h 32
Soir	17 h 40	17 h 38	17 h 32	17 h 30
Mercredi retour	12 h 40	12 h 38	12 h 32	12 h 30

Horaires de Ramassage Scolaire du R.P.I.

	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny
Matin	7 h 58	8 h 04	8 h 09	8 h 12	8 h 15	8 h 19	8 h 25
Soir	16 h 15	16 h 21	16 h 25	16 h 28	16 h 31	16 h 35	16 h 42

	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin
Midi	11 h 15	11 h 20	11 h 25	11 h 30	11 h 36	11 h 39	11 h 42

	Ruvigny	Montaulin	Daudes	Rouilly	Ruvigny	Rouilly	Daudes	Montaulin
Après-midi	12 h 50	13 h 00	13 h 03	13 h 06	13 h 12	13 h 17	13 h 20	13 h 22



Pour les élèves de moins de 21 ans, le Conseil Général prend en charge l'Abonnement Scolaire Réglementé (A.S.R). La demande d'A.S.R est établie sur un imprimé remis à l'élève par l'établissement scolaire.

TER Rouilly-Saint-Loup / Troyes

	LMMJV	Samedi	LMMJV	Samedi
Rouilly-Saint-Loup (Ecole)	7.04	6.39	13.42	14.07
Rouilly-Saint-Loup (Place des Tilleuls)	7.07	6.41	13.44	14.09
Saint-Julien-les-Villas	7.12	6.46	13.49	14.14
Troyes (Quennedey)	7.16	6.50	13.53	14.18
Troyes (Bd du 14 Juillet)	7.19	6.52	13.56	14.20
Troyes (Bd Victor Hugo)	7.21	6.54	14.01	14.22
Troyes (Gare)	7.24	6.57	14.05	14.25

TER Troyes / Rouilly-Saint-Loup

	LMMJV	Samedi	LMMJV	Samedi	LMMJV
Troyes (Gare)	12.00	12.30	17.25	18.15	19.02
Troyes (Bd Victor Hugo)	12.03	12.33	17.30	18.18	19.05
Troyes (Bd du 14 Juillet)	12.08	12.38	17.33	18.20	19.07
Troyes (Quennedey)	12.10	12.40	17.36	18.22	19.09
Saint-Julien-les-Villas	12.16	12.46	17.41	18.26	19.13
Rouilly-Saint-Loup (Place des Tilleuls)	12.21	12.51	17.46	18.31	19.18
Rouilly-Saint-Loup (Ecole)	12.23	12.53	17.48	18.33	19.20

Ligne routière Rouilly-Saint-Loup / Troyes

Rouilly-Saint-Loup (Ecole)	7.12	Organisateur : Conseil Général de l'Aube Bus des Courriers de l'Aube en période scolaire uniquement.
Troyes (Bd du 14 Juillet)	7.22	
Troyes (Beurnonville)	7.27	
Troyes (Gare)	7.30	



Collecte des Déchets

La collecte des Ordures Ménagères (O.M.) et des sacs de Tri est effectuée par le Syndicat Intercommunal des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (S.I.E.D.M.T.O)

☎ 03.25.41.08.03

☎ 03.32.41.66.60

Adresse mail : siedmto@orange.fr

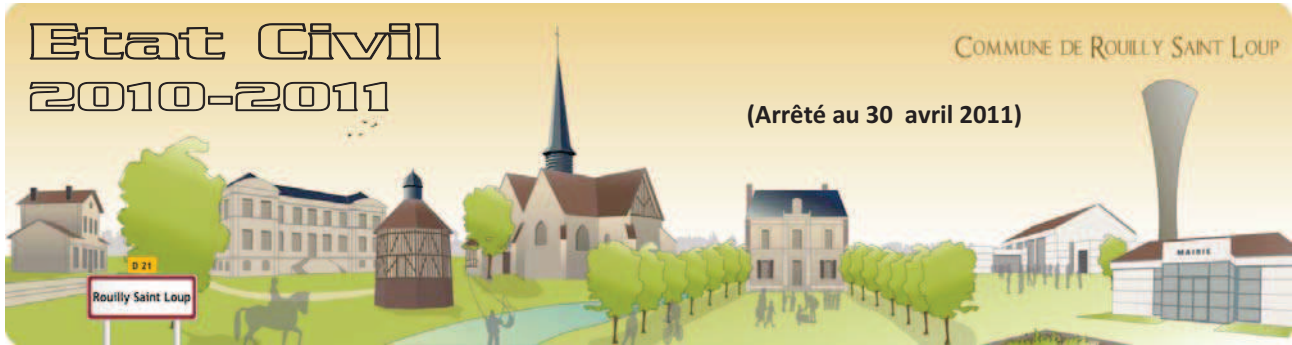
	janvier	février	mars	avril	mai	juin
O.M. + Tri					Vendredi 6	Samedi 4
O.M.	Vendredi 7	Vendredi 4	Vendredi 4	Vendredi 1	Vendredi 13	Vendredi 10
O.M. + TRI	Vendredi 14	Vendredi 11	Vendredi 11	Vendredi 8	Vendredi 20	Samedi 18
O.M.	Vendredi 21	Vendredi 18	Vendredi 18	Vendredi 15	Vendredi 27	Vendredi 24
O.M. + TRI	Vendredi 28	Vendredi 25	Vendredi 25	Vendredi 22		
O.M.				Samedi 30		
	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
O.M. + TRI	Vendredi 1			Vendredi 7	Samedi 5	Vendredi 2
O.M.	Vendredi 8	Vendredi 5	Vendredi 2	Vendredi 14	Samedi 12	Vendredi 9
O.M. + TRI	Samedi 16	Vendredi 12	Vendredi 9	Vendredi 21	Vendredi 18	Vendredi 16
O.M.	Vendredi 22	Samedi 20	Vendredi 16	Vendredi 28	Vendredi 25	Vendredi 23
O.M. + TRI	Vendredi 29	Vendredi 26	Vendredi 23			Vendredi 30

Déchetterie de Saint Julien les Villas

Fermeture hebdomadaire : le mardi	Horaires d'été (du 1 ^{er} Avril au 30 Septembre)	Horaires d'hiver (du 1 ^{er} Octobre au 31 Mars)
du lundi au vendredi	9 h à 12 h / 15 h à 19 h	9 h à 12 h / 14 h à 17 h 30
le samedi	9 h à 19 h	9 h à 17 h 30
le dimanche	10 h à 12 h30	

Déchetterie de Lusigny sur Barse

le lundi et le jeudi	9 h à 12 h	
le mercredi	été : 15 h à 18 h	
le samedi	été : 9 h à 12 h / 15 h à 18 h	hiver : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h



Naissances



Julie LABILLE 16 août 2010
Kylia POIX 24 août 2010
Clara CERONE 20 septembre 2010
Basile MENAGE 23 septembre 2010
Eglantine BUROT 13 avril 2011

Mariage

Martine MONTICONE et Patrick MARCINOWSKI
25 septembre 2010



Décès

Georges FRANÇOIS 4 avril 2010
Marcel DUFOULON 11 avril 2011
Yves RIOTTOT 20 avril 2011

Nouveaux habitants

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et les invite à se présenter à la mairie dès leur arrivée afin de faire connaissance et de faciliter leurs démarches administratives.

TORO David DIDELOT Jessica 2 rue des Cortins
CERONE Julien JOACHIM Clara 4 ter rue des Ormées



Compte-Rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 4 mai 2010

Décision modificative 1 : Service des Eaux

Conformément à l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée considérant qu'il existe une incohérence dans le budget du service des eaux :

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires pour remédier à ce problème, ce qui entraîne la **décision modificative** suivante :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
6811/042	Dotation aux amortissements	193.00	70111 777-042	Vente d'eau Reprise subvention d'investissement	171.08 21.92
Total dépenses		193.00	Total recettes		193.00

Acquisition de parcelles

Le Maire expose le projet de cession de parcelles par la ville de TROYES au profit de la commune de ROUILLY-SAINT-LOUP.

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition amiable par la commune des parcelles avec trou d'eau, sises à ROUILLY-SAINT-LOUP (cadastrées E n°359 pour 2517 m², WB n°12 pour 400 m², ZX n°37 pour 13 948 m² et ZX n°38 pour 8 616 m²) et des terres agricoles sises également à ROUILLY-SAINT-LOUP (cadastrées ZX n° 9 pour 57 351 m² et ZX n° 12 pour 7 767 m²), au prix total de 320 000 €, frais d'acte en sus à la charge de la commune de ROUILLY-SAINT-LOUP.

APPROUVE, concernant la transaction des terres agricoles, l'insertion d'une condition suspensive aux termes de laquelle la transaction ne deviendra définitive que sous réserve de l'obtention d'un diagnostic préventif rendu par l'INRAP, établi à la demande de la commune de ROUILLY-SAINT-LOUP, ne prescrivant aucune fouille archéologique ou prescrivant des fouilles archéologiques mais pour un montant n'excédant pas cinquante mille euros (50 000 €).

En tout état de cause, cette condition suspensive affectant la perception définitive de la vente devra être réalisée au plus tard le 30 avril 2011.

Cette condition sera considérée réalisée dans le délai ci-dessus imparti par la production entre les mains de la commune de ROUILLY-SAINT-LOUP qui en remettra copie au vendeur, d'un diagnostic émanant de l'INRAP, ou de tout document en tenant lieu, dont le coût sera à la charge de la commune de ROUILLY-SAINT-LOUP et qui sera déposé en suite des présentes au rang des minutes de Maître Eric MAZURE, notaire à TROYES, ce qui rendra exigible le prix ci-dessus convenu.

DECIDE l'ouverture au budget communal d'un programme d'investissement nécessaire à cette acquisition.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Renouvellement de la convention ATESAT

Après présentation du projet de convention avec la DDT, le Conseil Municipal charge le Maire de le signer.

Séance du 22 juin 2010

Fouilles archéologiques

Le Maire expose que pour faire suite à la décision du Conseil Municipal d'acquisition de la parcelle ZX n° 9, un diagnostic archéologique est nécessaire.

Le Maire donne lecture de l'arrêté n°2010/235 de M. le Préfet de Région, prescrivant ce diagnostic.

M. Le Maire de TROYES, représentant la ville de TROYES, actuelle propriétaire du terrain a donné son autorisation de faire procéder à de tels travaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à ce diagnostic, avec l'INRAP.

Rapport sur l'eau

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel technique et financier du service d'eau potable de la commune, pour l'année 2010, présenté par le Maire.

Location des terres communales

Le Maire expose l'historique de la location des terres cultivables communales depuis le 9 février 1993, date de la délibération d'attribution.

La parcelle alors cadastrée ZW 37 est maintenant intégrée dans le lotissement « la Potence ».

La parcelle cadastrée ZX 18 pour 92a 40ca est exploitée par M. ROGER Emmanuel.

Les parcelles ZO 33 pour 2ha 57a et ZS 62 pour 1ha 06a 45ca sont jusqu'à ce jour louées à M. CLOQUEMIN Denis.

M. CLOQUEMIN Denis ayant informé le Maire de sa décision d'arrêter l'exploitation de ses terres, et une demande de reprise de cette location ayant été faite par l'EARL du Temple de Menois, le Conseil Municipal décide de transférer la location de M. CLOQUEMIN Denis à l'EARL du Temple de Menois dans les mêmes conditions financières à savoir 5.5 sacs l'hectare, avec effet au 01 décembre 2010.

Séance du 14 septembre 2010

Décision modificative 2 : Service des Eaux

Le Maire expose que pour faire suite à la décision du Conseil Municipal d'acquisition Conformément à l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée considérant qu'il existe une INSUFFISANCE DE CREDITS dans le budget du service des eaux :

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires pour remédier à ce problème, ce qui entraîne la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
66111	Intérêts	115.00	70111	Vente d'eau	115.00
Total dépenses		115.00	Total recettes		115.00

Modifications statutaires et transformation du Syndicat des Transports Scolaires de Lusigny-sur-Barse

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 24 juin 2010 du Comité du Syndicat intercommunal du Collège, proposant de transformer le syndicat de transports scolaires de LUSIGNY en Communauté de communes par une procédure de modifications statutaires. Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote dont le résultat est le suivant :

- ☐ Votants : 13
- ☐ Abstentions : 1
- ☐ Pour le projet de transformation du Syndicat : 0
- ☐ Contre le projet de transformation du Syndicat : 12

Le Conseil Municipal n'accepte donc pas les propositions faites par le Comité Syndical.

Opération archéologique : les Nazets

Le Maire donne lecture du projet de convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dite « les Nazets », relative au projet d'acquisition de la parcelle cadastrée ZX 9 d'une surface totale de 57351 m². De cet exposé, il apparaît que les dits travaux débiteront au plus tard le 01 juillet 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette opération et charge le Maire de signer tout document y afférant.

Aménagement du local des pompiers

Après étude, le Conseil Municipal retient les devis suivants :

- ☐ Isolation du local sapeurs-pompiers, présenté par l'entreprise CHAUVIN pour un montant de 5663.83 € HT soit 6773.94 € TTC.
- ☐ Installation électrique du local sapeurs-pompiers, présenté par l'entreprise BERNARD Elec pour un montant de 1852.50 € HT soit 2215.59 € TTC.

Séance du 19 octobre 2010

Demande de retrait de la commune de Verrières du Syndicat des Transports Scolaires de Lusigny-sur-Barse

Le Maire expose à l'assemblée que la commune de Verrières a demandé son retrait du Syndicat

des Transports Scolaires de Lusigny sur Barse au motif que la commune adhérerait à la Communauté d'Agglomération Troyenne dans le futur.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-19,
Vu les délibérations du Comité Syndical du Transport Scolaire de Lusigny sur Barse en date du 1er octobre 2010 acceptant la demande de retrait de la commune de Verrières,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTE la demande de retrait de la commune de Verrières du Syndicat des Transports Scolaires de Lusigny sur Barse.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Subvention

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 80 € au bénéfice de l'association APDA (Assistance Protection Défense des Animaux), domiciliée à Laines-aux-Bois.

Séance du 7 décembre 2010

Proposition visant la transformation du Syndicat des Transports Scolaires de Lusigny-sur-Barse en Communauté de Communes

Le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de la procédure de transformation du Syndicat Transport Scolaire de Lusigny Sur Barse en Communauté de Communes, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la décision du Comité Syndical du Syndicat.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-41-2,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire, de construction et de fonctionnement du C.E.G de Lusigny-sur-Barse et de ses installations sportives en date du 01 décembre 2010 décidant de sa transformation en Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la décision du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, de construction et de fonctionnement du C.E.G de Lusigny-sur-Barse et de ses installations sportives.

REFUSE, par 0 voix pour et 14 voix contre, la transformation du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire, de construction et de fonctionnement du C.E.G de Lusigny-sur-Barse et de ses installations sportives en Communauté de Communes.

REFUSE le projet de statuts du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, de construction et de fonctionnement du C.E.G de Lusigny-sur-Barse et de ses installations sportives transformé en Communauté de Communes joint en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Indemnités du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982,

ATTRIBUE à Monsieur CADARS Régis, Trésorier, la totalité de l'indemnité de conseil pour l'année 2010. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 octobre 1983.

ATTRIBUE également en totalité l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2010.

Attribution de numéros de voirie

Le Conseil Municipal, attribue les numéros suivants, rue de la Ferme de la Planche :

10 bis pour la parcelle ZT 75, située entre les numéros 10 et 12.

12 bis pour la parcelle ZT 73, située entre les numéros 12 et 14.

Budget : Décision modificative 1

Conformément à l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée considérant qu'il existe une insuffisance de crédits au compte 65 :

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires pour remédier à ce problème, ce qui entraîne la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
			777		
Total dépenses			Total recettes		

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
cpte	intitulé	montant	cpte	intitulé	montant
6554		+3430.00			
61522		-3430.00			
Total dépenses			Total recettes		

Séance du 7 janvier 2011

Election des Délégués du Conseil Municipal au Conseil de la Communauté de communes de Seine-Barse

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ses délégués au Conseil de communauté de Seine-Barse. (en rappelant que le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur les membres du Conseil Municipal)

A chaque tour de scrutin, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc, et l'a remis fermé au Président.

M. Jean Pierre MARTY : 9

M. Jean-Marie CASTEX : 9

Mme Florence GOGIEN : 8

M. Patrice PICHENEY : 8

En conséquence, ont été proclamés élus délégués titulaires du Conseil Municipal au Comité du Syndicat ou au Conseil de Communauté :

M. Jean Pierre MARTY

M. Jean-Marie CASTEX

Ont été proclamés élus délégués suppléants au Comité du Syndicat ou au Conseil de Communauté :

Mme Florence GOGIEN

M. Patrice PICHENEY

Séance du 4 avril 2011

Comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2010, concernant la commune, le service des Eaux, et le Centre Communal d'Action Social.

Comptes administratifs 2010

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2010, comme résumés dans le tableau suivant :

		Commune	CCAS	S.Eaux
Fonctionnement	Clôture 2009	109 705.22	3 927.73	619.20
	Recettes	314 586.38	3 066.64	5382.65
	Dépenses	306 180.95	6 113.98	4 848.50
	Résultat	8 405.43	-3 047.34	534.15
Investissement	Clôture 2009	-34 271.77		18 111.66
	Recettes	98 062.82		4 182.03
	Dépenses	42 109.78		2 282.65
	Résultat	55 953.04		1 899.38
Résultat exercice		64 358.47	-3 047.34	2 433.53

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2009 de la façon suivante :

Commune :

Affectation au R 1068 en investissement : 0 €

Report de fonctionnement R 002 : 3 838.88 €

Service des Eaux :

Affectation au R 1068 en investissement : 0€

Report de fonctionnement R 002 : 1 153.35€

Taux d'imposition :

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition 2010 comme résumé dans le tableau suivant :

	Bases 2010	Taux 2010	Bases 2011	Variation taux	Taux 2011	Produit 2011
TH	431 574	25.38	443 400	2.49%	26.01	115328
TFB	253 359	24.09	266 800	2.49%	24.69	65873
TFNB	52 215	19.03	53 000	2.49%	19.50	10335
CFE	156 705	22.89	162 800	2.49%	23.46	38193
Produit :						229729

Indemnités agent recenseur.

Monsieur le Maire expose que la dotation prévue par l'INSEE pour l'organisation du recensement communal s'élève à 1 200 €. Il propose que l'agent recenseur soit rémunéré à hauteur de 50% de l'indice 295, soit 682,97 € brut.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette décision.

Contrat d'entretien de la chaudière : avenant n°1

Le Maire expose qu'il serait souhaitable de modifier le contrat d'entretien annuel de la chaudière et des ventilo-convecteurs, établi en 2007 avec la société CONAT pour un montant annuel de 402,82 € HT. En effet, en sus de la visite annuelle de janvier, il conviendrait de programmer une visite intermédiaire en septembre pour la mise en service de la chaudière. Un devis a été établi par la société CONAT pour un coût de 135 € supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant et charge le Maire de le ratifier.

Entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis présenté par l'ESAT Le Menois, concernant l'entretien des divers espaces verts de la commune ; ce devis se décompose en huit lots, pour une somme globale annuelle de 6 870 € HT soit 8 216.52 € TTC.

Par quatorze voix pour et une contre, le Conseil Municipal retient la proposition de l'ESAT pour l'année 2011.

Extension réseau électrique rue Saint-Loup

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue Saint-Loup.

Ces travaux d'extension incombent au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) auquel la commune adhère.

Les travaux précités comprennent :

La fourniture et la pose sur support existant d'un luminaire fonctionnel équipé pour lampe à vapeur de sodium haute pression de 100 W.

Selon les dispositions de la délibération n°9 du 18 décembre 2009 du bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 500 € et la contribution communale serait égale à 50% de cette dépense (soit 250 €).

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-24 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Comme le permettent les articles 4531-1 et L4531-2 du Code travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'oeuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaires pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

S'ENGAGE à ce que la participation communale soit versée au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n° 9 du 18 décembre 2009,

du Bureau du SDEA. Cette participation est évaluée provisoirement à 250.00 €.

S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires. (ouverture d'un programme d'investissement au BP 2011)

DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition de SDEA en application de l'article L132-1 du code général des collectivités territoriales.

SIVOS : modification du siège social

Le Maire expose que le SIVOS de Montaulin Rouilly Saint Loup Ruvigny a décidé lors de sa séance du 2 février 2011 de modifier l'adresse de son siège social ; le Conseil Municipal approuve ce changement et prend note de la nouvelle adresse :
N°4 impasse du bois à Ruvigny.

Demande d'organisation d'un vide-greniers

M. Jean-Marie CASTEX, trésorier de la coopérative scolaire de l'Ecole de ROUILLY-SAINT-LOUP fait part au Conseil Municipal de son projet d'organiser un « vide-greniers brocante » selon les modalités suivantes :

Jour : 15 mai 2011

Organisateur et bénéficiaire : Coopérative scolaire de ROUILLY-SAINT-LOUP.

Lieu : MENOIS, rue du Château et rue du Parc.

Horaires : de 7h à 20h.

Caractéristiques de la vente : vide-greniers et brocante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

Acquisition parcelle ZS61

Le Maire expose que le département de l'Aube, devenu propriétaire de la parcelle cadastrée ZS 61 d'une surface de 14a 17ca suite à une opération de remembrement, ne souhaite pas conserver cette parcelle et propose à la commune de l'acquérir au prix de 5 300 € l'ha soit une valeur de 750 € conformément à l'estimation de France Domaine.

Le Conseil Municipal accepte cette transaction et charge le Maire de signer tout document y afférant ; les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

Séance du 26 avril 2011

Budgets primitifs 2011

Le Conseil Municipal vote les budgets 2011, comme résumés dans le tableau suivant :

	Commune	CCAS	S.Eaux
Fonctionnement	Clôture 2010	88 838	880
	Recettes	390 007	4 100
	Dépenses	473 845	4 980
Investissement	Clôture 2010	21 681	20 011
	Recettes	82 835	36 183
	Dépenses	104 516	56 194
total prévisions	578 361	4 980	62 377



LE FILM DE L'ANNEE 2010-2011

25
AVRIL
2010

Les Aînés Font Bombance

Comme tous les ans à pareille époque, la Municipalité avait convié les aînés de la commune le dimanche 25 avril à la salle des fêtes pour leur traditionnel repas. Les membres du Conseil Municipal étaient également invités à partager ce moment.

C'est ensemble donc qu'ils ont pris place tout d'abord pour lever leur verre, tandis que Jean-Pierre

Marty souhaitait la bienvenue à tous en regrettant toutefois qu'un fâcheux concours de circonstances ait empêché plusieurs convives de participer.

Ce fut ensuite une succession de plats plus succulents et plus copieux les uns que les autres préparés par Monsieur Blanchard, le traiteur, avant de terminer en apothéose par un buffet de desserts plébiscité par tous.



Un Cinémomètre Contre les Excès

La ligne droite de la rue des Grèves incite souvent les automobilistes à appuyer sur l'accélérateur. Pourtant, cette partie sans construction se trouve bel et bien dans la commune et la vitesse y est limitée à 50 km/h.

La pose d'un cinémomètre doit permettre aux automobilistes de prendre conscience de cette limitation par l'affichage d'un sourire si la vitesse relevée est inférieure à 50 km/h ou d'une grimace si la vitesse autorisée est dépassée.

Financé pour moitié par le Conseil Général, l'appareil a perdu depuis son cadre zébré à la faveur d'un coup de vent violent, cadre qu'un indélicat a décidé de ramasser et de garder pour lui. Belle mentalité !

5
MAI
2010



Le Vide-Greniers Fait le Plein

16
MAI
2010



C'est plus d'une centaine d'exposants qui avaient investi très tôt le dimanche 16 mai, tous les trottoirs de Menois pour le vide-greniers annuel organisé au profit des enfants de l'école de Rouilly-Saint-Loup. Il faut dire qu'à la surprise générale, les conditions climatiques étaient enfin réunies pour que tout se passe bien.



Et tout s'est admirablement bien passé dans une ambiance bon enfant, tant du côté des exposants, que du côté des badauds qui, certes, n'ont pas été aussi nombreux que d'habitude, mais qui n'ont pas boudé leur plaisir de chiner.

23
MAI
2010

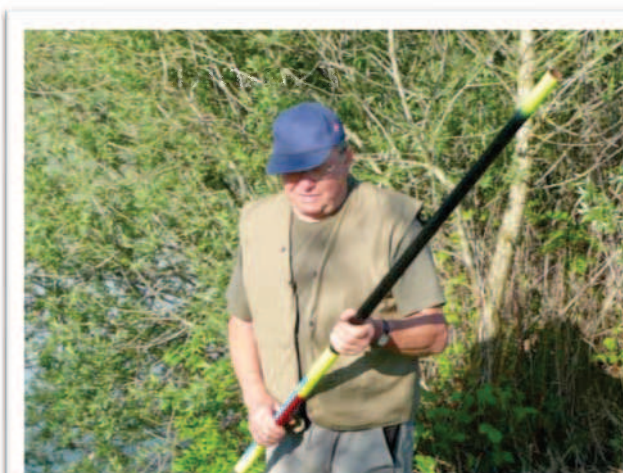
Les Truites de la Pentecôte

Comme tous les ans, le lâcher de truites qui précède le dimanche de la Pentecôte attire les fidèles pêcheurs dans les étangs des Vignottes.

Dès six heures du matin, dimanche 23 mai, profitant du temps magnifique, tout le monde s'est empressé de s'installer aux meilleures places afin de remplir le contrat de dix truites autorisées par personne.

Fortunes diverses cette année encore, puisque certains ont vite rempli leur filoché alors que d'autres peinaient à apercevoir leur première touche.

Mais, même pour les plus malchanceux, l'heure du traditionnel casse-croûte aura permis de partager un bon moment de convivialité.



Nature En Fête à Menois

12
JUN
2010

Le week-end des 12 et 13 juin 2010, le parc de Menois a accueilli le festival Nature en fête. Une première expérience qui visait à rapprocher ruraux et citadins autour du thème de l'écologie.

Difficile d'imaginer un cadre plus propice pour un premier festival sur la nature. Une nature plutôt capricieuse le samedi puisque le stand Météo-France avait prévu quelques averses et il ne s'est pas trompé. Une pluie fine est tombée une bonne partie de l'après-midi.

Cela n'a pas empêché les visiteurs de découvrir les stands et les animations proposés par les organisateurs : « *L'objectif, c'est faire découvrir la nature aux visiteurs troyens, éloignés de la réalité rurale. L'enjeu, c'est de leur montrer le rôle des acteurs*



de ce monde. Cela fait quelques années que l'idée du festival trotte dans nos têtes. Il fallait essayer, nous avons osé, nous l'avons fait », a scandé, tel un slogan, Claude Mercuzot, président de l'association organisatrice Nature en fête.



Claude Mercuzot est aussi président de la fédération au-boise de chasse. Une seconde nature. En organisant ce festival, il espérait également redorer l'image de la chasse et replacer cette discipline dans la lutte pour le développement durable : « *Les chasseurs ont un rôle essentiel à jouer*

pour l'environnement. Eux aussi défendent la nature».

En cette année de la biodiversité, le festival s'est divisé en quatre thématiques : la terre, l'eau, l'air et la forêt. Au-delà de l'aspect commercial, les agriculteurs, les bûcherons, les apiculteurs, les chasseurs ont présenté de vraies initiatives pour l'environnement. Du bois « énergie » promu par l'association des communes forestières à l'impression « verte » avec papier recyclé et encre végétale de l'imprimerie La

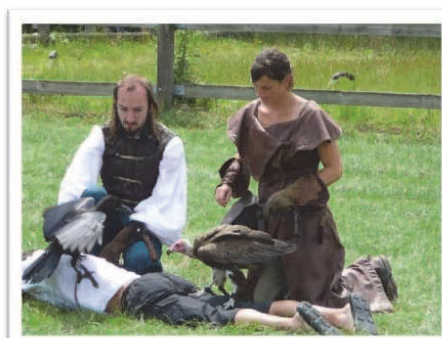


Renaissance, en passant par des conseils pour économiser l'eau à domicile, tout y passe.

Mais ce sont surtout les spectacles « grandeur nature » qui ont attiré le public. La démonstration de rapaces a vite accaparé l'attention des visiteurs. À Menois, l'aigle était roi.

Pour que ce festival soit une réussite, l'association a mis les moyens. Aidée par ses sponsors, elle a réuni 150 000 € de budget. Dix mille personnes étaient attendues sur les deux jours. Le samedi, vers 17 heures, 1 500 personnes avaient déjà franchi les portes du

parc. Le soleil du dimanche a permis de remplir en partie l'objectif.



800 Personnes au Spectacle de Fin d'Année du RPI !

19
JUN
2010



La fête des écoles de Montaulin, Rouilly-Saint-Loup et Ruvigny est un événement tellement attendu pendant toute l'année scolaire, que ce n'est pas la fraîcheur du temps ni les averses annoncées qui auraient empêché les quelque huit cents personnes de se presser dans la cour de l'école ce samedi 19 juin pour obtenir une place assise et assister dans de bonnes conditions au spectacle concocté par les 156 enfants du regroupement.

A partir de 14 heures et pendant plus d'une heure et demie se sont succédé sur un

rythme endiablé chants, danses, parcours sportif et percussions, le tout dans des habits hauts en couleur confectionnés pour l'occasion. Les spectateurs sont une nouvelle fois tombés sous le charme et ont copieusement récompensé tous les participants d'applaudissements nourris.

Une kermesse très animée a suivi, permettant aux enfants de s'adonner aux joies de la pêche à la ligne, du trampoline ou encore du château gonflable. Les quelques gouttes de pluie et le froid n'ont pas eu raison des courageux qui sont restés nombreux pour le repas du soir et pour les jeux inter-villages remportés cette année par l'équipe de Montaulin.



Déplacement de Panneau

9
JUILLET
2010



Pour les nouvelles constructions de la rue des Ormées, le panneau d'entrée de la commune devenait gênant.

Aussi a-t-il fallu se résoudre à le déplacer au-delà de la dernière maison en direction de Verrières.

C'est l'employé communal, Christophe Lallement, qui s'est chargé du travail.

14
JUILLET
2010

La Sort S'acharne sur le 14 Juillet !

Tout était prêt pour que les festivités du 14 juillet se passent bien. C'était sans compter une fois de plus sans les caprices de la météo.

Si en 2009, c'est la soirée du 13 juillet qui avait été pénalisée à cause de trombes d'eau qui avaient obligé à annuler la retraite aux flambeaux, cette fois-ci c'est le vent qui a joué les trouble-fêtes le jour même du 14 juillet.

L'après-midi n'était encore pas lancée que de gros nuages noirs menaçants sont montés dans le ciel, accompagnés de bourrasques de vent qui sont très vite venues à bout de deux tonnelles qui en se transformant en montgolfières ont blessé une petite fille dans leur ascension.

La sagesse était alors d'annuler toutes les activités de l'après-midi d'autant que les gendarmes, de passage, étaient venus corroborer cette décision.

Rendez-vous était pris pour 2011 en espérant que cette fois le beau temps serait de la partie...



Le Fleurissement de Rouilly

AOÛT
2010

Dans son effort de fleurissement de la commune, la municipalité a réussi en 2010 des massifs de toute beauté et particulièrement le massif sur le « haricot » à l'entrée de Menois. Les bacs à fleurs, eux non plus, n'ont pas été oubliés et l'on n'a pas eu à signaler de vol de plants.

Quatre nouveaux bacs en pierre sont aussi venus agrémenter le devant du cimetière.



22
OCTOBRE
2010

L'Ecole Primaire Evacuée

Il a bien fallu se résigner à évacuer l'école primaire de Rouilly Saint Loup lorsqu'est arrivée la nouvelle selon laquelle une vague de huit mètres allait submerger la commune suite à la rupture de la digue de la Morge du Barrage Réservoir Seine.

C'est donc en rang par deux, un CM2 prenant en charge un CP ou un CE1, que la cinquantaine d'élèves s'est mise en marche d'un bon pas pour rejoindre au plus vite le château d'eau le vendredi 22 octobre.

Heureusement, ce n'était que l'exercice annuel de simulation qu'exige le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) mis en place depuis quelques années dans toutes les écoles pour faire face à un éventuel danger dû aux risques majeurs.



Sainte Barbe Réussie

11
DECEMBRE
2010

La date du 11 décembre avait été retenue cette année par les sapeurs pompiers de Rouilly-Saint-Loup pour fêter comme il se doit, la traditionnelle Sainte Barbe. C'est dans la salle Saint-Loup que le caporal et chef de corps Ludovic Roger a tout d'abord pris la parole pour dresser un bilan de l'année écoulée et fixer les objectifs de l'année à venir.

Il a rappelé les quatre interventions de secours à personne, les six destructions d'insectes ainsi que les six sorties pour protection. Il s'est félicité de l'étroite collaboration avec la municipalité qui a permis, entre autres, la réalisation d'un local flambant neuf pour ranger le véhicule.



Il a souligné que, matériellement, tout était réuni pour que les interventions se passent dans de bonnes conditions ; seule ombre au tableau, les effectifs restreints et, malgré une nouvelle venue au sein de la compagnie, Laureen Roger à qui il convient de souhaiter la bienvenue, la difficulté de trouver des nouveaux volontaires parmi les habitants de la commune.

Il a ensuite adressé ses remerciements au Major Jotte, représentant le Centre d'Incendie et de Secours de St Julien les Villas et le Service Départemental d'incendie et

de Secours de l'Aube, pour le travail commun des deux centres par le biais de deux manœuvres qui ont permis la revue du matériel et l'organisation de manœuvres de plus grande envergure.

Il a ensuite passé la parole à Jean-Pierre Marty, Maire de la commune, qui s'est lui aussi félicité de la collaboration entre les pompiers et la municipalité.

Il était alors temps de lever son verre puis de passer à table avant de mettre en avant ses talents de danseurs.

19
DECEMBRE
2010

Le Père Noël est Venu !

Il faut souligner le courage du Père Noël qui, malgré des conditions de circulation très difficiles, était là à l'heure prévue le dimanche 19 décembre. Et ce n'est pas les enfants de Rouilly-Saint-Loup, invités par la municipalité pour le Noël des enfants de la commune qui s'en sont plaint.

Dès 16 heures 30, la salle polyvalente grouillait d'enfants tous plus impatients les uns que les autres. Le petit goûter a été vite avalé pour ne pas perdre de temps et à l'appel de son nom, le Père Noël est sorti de nulle part pour venir s'asseoir au pied des sapins joliment décorés.



La distribution des jouets a alors pu commencer. Chaque enfant est venu chercher son précieux cadeau, tantôt avec assurance, tantôt avec la crainte d'approcher cet imposant personnage.

Une interminable séance de photos a clos l'après-midi. Puis le Père Noël est reparti vers d'autres distributions, laissant les enfants avec des étoiles pleines les yeux...



Les Anciens Sont Rois !

22
JANVIER
2011

C'est toujours un rendez-vous très sympathique que la galette des Rois organisée par la municipalité de Rouilly-Saint-Loup pour les anciens de la commune. La version 2011, qui a eu lieu le samedi 22 janvier, n'a pas failli à la tradition et ce, malgré la défection de quelques personnes empêchées par la maladie. Jean-Pierre Marty, maire de la commune, a tout d'abord présenté ses vœux en remerciant toutes les personnes d'avoir répondu favorablement à l'invitation et plus particulièrement les nouveaux habitants. Vint ensuite le moment de déguster les savoureuses galettes et de lever son verre en profitant de l'occasion pour savourer ce bon moment de convivialité.



6
AVRIL
2011

Le Courant Passe avec ERDF

Certains arbres plantés sur le domaine public présentent, en raison de leur trop grande proximité avec le réseau électrique, un risque pour la sécurité des biens et des personnes.

C'est le cas dans notre commune, dans le bas de la rue Saint-Loup où les branches des tilleuls fleurissent régulièrement avec les lignes électriques, causant régulièrement des incidents voire des coupures qui font alors prendre conscience aux habitants du côté indispensable de l'électricité. De plus, pour régler ces dysfonctionnements, toutes les conditions ne sont pas réunies pour les interventions sur les lignes puisse se faire en toute sécurité.

Pour mettre fin à ces désagréments récurrents, ERDF propose aux collectivités un nouveau service qui consiste à élaguer les arbres facteurs de risque et, lorsque cela ne suffit pas à les retirer et à les remplacer en replantant de nouvelles essences dans des zones communales sans risques pour le fonctionnement du réseau.

C'est dans cette optique que, mercredi 6 avril, Monsieur Fabien Blanc, adjoint au Directeur à ERDF accompagné de Monsieur Morvan, interlocuteur privilégié à ERDF ont signé avec

Monsieur Jean-Pierre Marty, Maire de Rouilly-Saint-Loup, une convention de partenariat entre ERDF et la commune de Rouilly-Saint-Loup. Dans cette convention, ERDF s'engage à remplacer les tilleuls devenus dangereux par le même nombre d'arbres d'essences choisies par les représentants de la commune, dans un endroit sans risque pour le réseau public.

Dans une période où le développement durable prend une place de plus en plus importante dans notre société, ERDF apporte sa pierre à l'édifice de la biodiversité.



SOUVENIRS D'ÉCOLE

Année Scolaire 1990-1991



Classe de CM1-CM2 de Jean-Marie Castex

De gauche à droite :

Premier rang :

Laëtitia VINCENT- Emilie BIGLE- Laëtitia ROGER- Cynthia MENET- Séverine GUILLOT

Deuxième rang :

Catherine AUTIER- Olivier AUBRY- Aurore DIDELOT- Nicolas ZIVIC- Valérie PREVOST
Rudy ZAMPOL- Thomas GYORGY- Céline BINARD

Troisième rang :

Jean BAILLY- Tony FRISCH- Michel LEBON- Aurélie HOGER- Cédric BARRAULT
Teddy MENET- Julien LOTZ

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Rouilly-Saint-Loup

RECRUTE

des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Notre mission : assurer la sécurité des biens et des personnes en cas d'incident.

Nos principales missions sont :

- le secours à victimes (à domicile, sur la voie publique...)
- la lutte contre les incendies (habitation, forêts, végétation...)
- les destructions d'insectes
- les incidents liés à l'environnement (inondations, éboulement....)
- les accidents de la route...



La disponibilité : Pompier volontaire c'est être au service des gens.

Le règlement oblige l'engagé à effectuer une manœuvre par mois permettant de maintenir ses acquis, de s'entraîner, de mettre à jour ses formations et de maintenir le matériel en parfait état.

L'Organisation : La compagnie est dirigée par le Maire puis hiérarchiquement par un Chef de Corps qui gère et dirige son équipe appelée « Compagnie ».

Comme dans l'Armée, chaque sapeur-pompier reçoit un grade, puis peut évoluer dans sa carrière et se préparer à son avancement.

L'Incorporation : Le candidat qui souhaite incorporer les sapeurs-pompiers doit au minimum avoir 16 ans.

Il devra satisfaire à un examen médical et à un avis favorable d'une commission.



Si vous désirez servir votre commune,
venez nous rejoindre,
Renseignez-vous auprès du Chef de Corps
Caporal ROGER Ludovic ☎ 06 13 57 62 37

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Rouilly-Saint-Loup c'est aussi :



Des formations et
permettant de
et d'être à jour
règlementations



des manœuvres
maintenir ses acquis
vis-à-vis des nouvelles
et techniques.



Remerciements

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous remercie pour l'accueil chaleureux lors du passage des calendriers.

Agenda 2011- Activités des Sapeurs-Pompiers

Avril : Manœuvre inter-centres avec le Centre de Secours de St Julien les Villas
Mai : Cérémonie du 8 Mai 1945 - Manœuvre
Juin : Manœuvre
Juillet : Manœuvre de Nuit
Feu Artifice du 14 Juillet et Sécurité Retraite aux Flambeaux
Août : Congés - Barbecue
Septembre : Formation continue Secourisme
Octobre : Manœuvre
Novembre : Cérémonie du 11 Novembre 1918
Calendriers 2012 (passage dans le week-end du 20 et 21 Novembre 2011)
Décembre : Repas de la Sainte Barbe (Patronne des Sapeurs-Pompiers)

Un nouveau local

Comme vous avez pu le constater un nouveau bâtiment situé derrière la Salle des Fêtes a vu le jour.

Il s'agit du nouveau local des Sapeurs-Pompiers, plus fonctionnel, plus grand, permettant une meilleure aisance pour circuler.



Un nouveau véhicule



IVECO DAILY 35-8 équipé d'un groupe pompe avec réserve de 400 litres.

Depuis maintenant un peu plus d'un an, la Commune a investi dans un nouveau véhicule de première intervention remplaçant notre bonne vieille estafette de 1972 réformée et plus adaptée à nos missions.



La Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Rouilly-Saint-Loup

PROPOSE

Une formation aux gestes de premiers secours :
Prévention et Secours Civiques de Niveau 1
(PSC1) : 10 heures

N'hésitez pas à nous contacter !

Caporal ROGER Ludovic ☎ 06 13 57 62 37

En attendant quelques conseils pour :

L'alerte



La transmission des informations

Numéro du téléphone
Nature du problème
Risques éventuels
Localisation
Nombre de victimes
Description de l'état de chaque victime
Premiers gestes effectués
Répondre aux questions posées par le secours à la victime
Raccrocher quand les secours nous le disent

LA GENDARMERIE RECRUTE DES GENDARMES

Des professionnels de la sécurité, au coeur de l'événement,
au contact de la population et au service du citoyen.

PRINCIPALES CONDITIONS

- Être de nationalité française.
- Être âgé de 18 ans et de moins de 36 ans au jour de la signature du contrat d'engagement.
- Être apte physiquement.
- Taille minimale : 1,70 m pour les hommes ; 1,60 m pour les femmes ;

DÉPÔT DE CANDIDATURE

- A tout moment auprès de la brigade de votre domicile
gendarmérie de BREVIANDES 03.25.83.17.50 (MDL/Chef MASSON)

ÉPREUVES DE SÉLECTION (sur deux jours, au chef-lieu de la région)*

- Mathématiques, dictée, rédaction.
- Un questionnaire à choix multiples (QCM) de connaissances générales.
- Des tests psychotechniques.
- Un entretien avec un officier.
- Une épreuve sportive.

FORMATION EN ÉCOLE

- 12 mois sous le régime de l'internat. A l'issue, affectation sur le territoire national.

RÉMUNÉRATION – LOGEMENT

- Solde en école : 1 417 € (net pour un célibataire).
- Solde de départ en unité : 1 668 € (net pour un célibataire).
- Logement concédé par nécessité absolue de service.

- A compter de 2012, le recrutement des sous-officiers de gendarmerie se fera par concours.
- Les modalités seront précisées sur le site « www.lagendarmerierecrute.fr »

LA GENDARMERIE RECRUTE DES GENDARMES ADJOINTS VOLONTAIRES

sous contrat, servant dans des unités opérationnelles ou occupant des emplois particuliers (*), pour une première expérience professionnelle forte et valorisante pour l'avenir.

CONDITIONS

- Nationalité française, âgé de 17 ans révolus et de 26 ans au plus à la date de dépôt de la candidature.
- Aptes physiquement • Taille minimale :
- **agent de police judiciaire adjoint** :
1,70 m pour les hommes, 1,60 m pour les femmes,
- **emplois particuliers** :
1,54 m pour les hommes, 1,50 m pour les femmes.
- Jour de ses droits civiques, être de bonne moralité
- Avoir participé à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).
- Ne pas avoir échoué 3 fois aux épreuves de sélection.
- Diplômes : - **agent de police judiciaire adjoint** : aucun diplôme exigé
- **emplois particuliers** : minimum CAP ou expérience professionnelle (BAC pour secrétaires et informaticiens).

DÉPÔT DE CANDIDATURE (auprès de la gendarmerie de votre domicile)
gendarmérie de BREVIANDES : 03.25.83.17.50 (MDL/Chef MASSON)

ÉPREUVES DE SÉLECTION

- Un test psychotechnique.
- Un test de connaissances générales et un tests de compréhension de textes (pour les agents de police judiciaire adjoint).
- Un entretien (pour les emplois particuliers).

INTÉGRATION EN GENDARMERIE

- Environ 3 mois après le dépôt de la candidature.

FORMATION EN ÉCOLE

- 13 semaines pour les agents de police judiciaire adjoints
- 6 semaines pour les emplois particuliers.

CONTRAT

- Contrat initial d'une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour 3 ans dans la limite de 5 années

RÉMUNÉRATION – HÉBERGEMENT ALIMENTATION

- La solde varie suivant le grade de 820 € à 970 € (net pour un célibataire).
- Hébergement gratuit
- Prime d'alimentation mensuelle (environ 215 € suivant le lieu de résidence).

PRÉPARATION AU CONCOURS SOG

- Les gendarmes adjoints, candidats au recrutement « sous-officier de gendarmerie bénéficient d'une préparation spécifique.

RECONVERSION

- En fin de contrat, dispositif d'aide au retour à la vie civile (congés de reconversion, validation des acquis professionnels, bénéfice des années de service effectuées...)
- (*) Par exemple : secrétaires, informaticiens, mécaniciens automobile, conducteurs véhicules légers ou poids lourds, magasiniers caristes, métiers du bâtiment et restauration, jardiniers, horticulteurs...

Au SIVOS, la faim justifie les moyens ...

Janvier 2011 : Entrée dans les nouveaux locaux !

C'est avec une certaine impatience que les enfants du RPI ont pu investir pour la première fois les nouveaux locaux de la cantine et de la garderie le lundi 10 janvier 2011, soit une petite semaine seulement de retard sur la date prévue.

Il faut dire que l'affaire avait été rondement menée par le président, Fabrice Gérard ainsi que par les deux vice-présidents Florence Gogien et Alain Legros, tous trois n'ayant pas ménagé leur peine pour que le projet soit opérationnel dans les délais impartis.



C'est donc dans une salle de 110 m² aux couleurs chatoyantes que plus de 100 enfants mangent quotidiennement dans un confort sans égal avec les locaux de la salle des fêtes de Ruvigny, devenus inadaptés pour ce genre d'exercice.

Hormis les plus petits qui sont servis à table, la formule du self-service a été plébiscitée par les plus grands qui, après quelques hésitations ont vite trouvé leurs marques.

Deux autres salles du bâtiment, très fonctionnel, sont également prévues pour recevoir les enfants en garderie le matin et le soir. Le centre de loisirs permet aussi d'accueillir en moyenne une trentaine d'enfants pendant les périodes de vacances scolaires.



7 mai 2011 : Inauguration haut en couleur !

A bâtiment exceptionnel, il fallait une inauguration exceptionnelle. Et ce fut le cas. Fabrice Gérard a rappelé dans son discours que l'aventure avait commencé il y a une douzaine d'années avec les Triplés, association loi de 1901, qui gérait à l'époque une vingtaine de rationnaires.

Mais l'accroissement des chiffres a été tel qu'il a fallu passer à une structure beaucoup plus officielle et mutualiser les moyens humains et financiers des trois communes du RPI pour envisager la construction de ce bâtiment de plus de 1 100 000 euros.

Les contributions proportionnées des trois communes ainsi que les différentes subventions ont permis au cabinet ADS architecture, représenté par l'architecte Monsieur Da Rosa de mener à bien ce projet d'envergure qui a su respecter les nouvelles normes tant sur le plan des handicapés que sur le côté environnemental avec la norme BBC, le chauffage par géothermie et le chauffe-eau solaire.

Après les remerciements d'usage, Fabrice Gérard a passé la parole à Christian Branle, Conseiller Général, qui s'est félicité du courage qu'il avait fallu pour oser un tel projet et de la mobilisation qui avait suivi pour le mener à terme.

L'heure était venue de faire une petite visite du bâtiment qui a fait l'unanimité des visiteurs.

Les enfants présents n'avaient pas été oubliés puisqu'un lâcher de ballons multicolores leur a été proposé avant que le pot de l'amitié ne vienne mettre le point d'orgue à toute cette réussite.



LE CENTRE EQUESTRE DE MENOIS

Le Centre Equestre de Menois est installé sur la commune de Rouilly-Saint-Loup depuis de nombreuses années.

Depuis 2005, année où **Anne-Laure BRUNAUD** en est devenue la propriétaire, le nombre de licenciés n'a cessé de croître.

Aujourd'hui ce sont près de 300 cavaliers qui sont inscrits dans les différents cours !

L'équipe actuelle, dirigée par Anne-Laure BRUNAUD est composée de trois monitrices et d'un palefrenier. Pour peaufiner leur formation, des stagiaires sont fréquemment accueillis.

Une équipe aux couleurs du centre équestre évolue en compétition. Elle participe à des manifestations dans d'autres clubs aubois mais également à l'extérieur du département. Tous les ans en juillet, le Centre Equestre de Menois est présent aux championnats de France, à Lamotte-Beuvron.

Régulièrement, le Centre organise des concours destinés aux cavaliers du club mais aussi aux cavaliers des organismes aubois et des autres départements.

10 chevaux et 30 poneys permettent aux débutants et aux confirmés de faire du cheval dans de bonnes conditions. Les équadés peuvent profiter de plusieurs paddocks mis en place au cours du mois de mai 2011.

Le club met à la disposition des cavaliers une carrière extérieure de 100 mètres sur 40 et une autre de 70 mètres sur 30. **Les deux carrières extérieures** récemment équipées d'un système de drainage, permettent d'accueillir les concours tout au long de l'année ; **un manège couvert** de 70 mètres sur 20 donne la possibilité de pratiquer l'équitation toute l'année sans interruption, sauf en période de grand gel.



Les reprises (leçons) sont données tous les jours, principalement le mercredi et le samedi.

Toutes les catégories de public peuvent pratiquer l'équitation :

- les moins de 6 ans
- de 6 à 12 ans
- les plus de 12 ans
- les adultes.

Des cartes « découverte » (inscription pour quatre séances) sont proposées aux plus hésitants. Les clients peuvent également choisir la formule qui leur convient : cartes de 10 leçons ; forfaits par trimestre ; paiement à l'année.

Des stages sont aussi organisés pendant les vacances scolaires.

Centre Equestre de Menois
Renseignements et Inscriptions au 06.09.62.36.17

Pour cette contribution spontanée, David Merda, lupirullien depuis un certain nombre d'années déjà, vous propose une réflexion poétique sur notre commune qu'il a rédigée sous forme d'acrostiche.

ROUILLY-SAINT-LOUP

Ressentir la beauté de la nature,
Oubliant les soucis par tant de richesses,
Unique, charmant et agréable village,
Idéal pour adoucir doucement la vie,
Le choix de multiples activités demeure
L'équitation, la vélovoie, le parcours aventure,
Y pratiquer la pêche est une douce habitude.

Sentiment de sérénité et de sécurité,
Apportant bonheur et joie de vivre,
Indéfectiblement, l'apaisement se ressent,
Notoirement, dignité et convivialité existent
Tolérance, échanges et partages sont présents.

Lupirulliennes et Lupiruliens sont les habitants,
Ostensiblement, démontrant respect et loyauté,
Une bouffée d'air pur, je me repose et je respire,
Paisibilité qui embaume, c'est notre village : Rouilly-Saint-Loup.

David MERDA

**GARAGE
DANIEL VIARD**



Agent
RENAULT

**Réparations et entretien toutes marques
DÉPANNAGE - REMORQUAGE 24 h./24**

11, rue des Grèves - 10800 ROUILLY SAINT LOUP

☎ **03 25 41 59 13** - Fax 03 25 41 40 33

SIRET 335 096 251 00012 — APE 501 Z



Le vélo au coeur de la ville !

**Location et vente
Vélos nouvelle génération**

**City Bikes - 4 rue Moulin le Roi - 10 800 St Julien les Villas
03 25 74 16 90 - city.bikes@orange.fr**

Siret : 331 155 283 00020



**TAXI DE
ROUILLY ST LOUP**

06 27 39 58 14

Commune de rattachement
ROUILLY SAINT LOUP
Siret : 495 185 837 00012

- Transports de malade assis
- Hôpitaux, radiothérapie, dialyses, consultations cliniques, rééducations toutes distances, etc...
- Navettes aéroports sur RDV
- Déplacements professionnels ou particuliers

51, rue des Ormées - 10800 ROUILLY SAINT LOUP



**Ent. Chauvin
Fabien**

MENUISIER PLAQUISTE

**plâtrerie, isolation, faux plafonds
aménagement de combles, rénovations**

7 rue des Clausets - 10800 ROUILLY ST LOUP

Tél. 03.25.81.66.04 - Port. 06.18.36.62.20

RCS TROYES 503 315 483 - APE 4332A

S.A.R.L. COURTALON-DI MALTA



M. DI MALTA Jean-Marie

COUVERTURE, ZINGUERIE, RESTAURATION ET ENTRETIEN

4 RUE JACQUARD

10600 LA CHAPELLE ST LUC

Téléphone :
03.25.78.34.26

FAX :
03.25.78.34.28

*Les encarts publicitaires qui paraissent dans le Lupirullien sont ouverts à tous.
L'insertion est gratuite la première année, payante les suivantes.
Pour les tarifs des différents formats, prière de contacter la Mairie
au 03.25.41.58.39.*